



MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Bilan des projets financés par le Fonds vert en 2025

Avril 2026

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Martinique**



# Sommaire

**1. Impact sur la transition  
écologique**

**2. Impact sur la mobilisation  
territoriale**

**3. Efficience du Fonds vert**

**4. Promotion des financements et  
réalisations du Fonds vert**



# Introduction

Le bilan 2025 du Fonds vert en Martinique s'inscrit dans une dynamique de montée en puissance et de consolidation du dispositif, tant sur le plan opérationnel que stratégique. Au total, 44 projets ont été soutenus en 2025, contribuant de manière concrète aux enjeux de transition écologique du territoire, qu'il s'agisse d'adaptation au changement climatique, d'atténuation des émissions, de préservation des ressources naturelles ou encore de protection de la biodiversité.

L'année 2025 a été marquée par le succès notable de certaines mesures, en particulier la mesure « mer et littoral en transition écologique », dont l'intégration a pleinement répondu aux enjeux spécifiques des territoires martiniquais, et guadeloupéen pour 5 projets. D'autres dispositifs ont également rencontré une forte adhésion, notamment en matière de prévention des risques liés aux vents cycloniques – en particulier pour la sécurisation des établissements scolaires – ainsi que dans le domaine du recyclage foncier.

Parallèlement, une amélioration significative de l'organisation interne a été engagée, avec une meilleure structuration de l'équipe d'instruction, la mise en place de procédures visant à renforcer l'harmonisation des pratiques, ainsi qu'un recentrage de l'exécution financière autour d'un agent référent. Ces évolutions ont permis de sécuriser et de fluidifier la gestion du dispositif, dans un contexte d'engagement intégral des crédits alloués.

Enfin, l'année 2025 confirme le rapprochement croissant entre les dispositifs de financement de l'État, au premier rang desquels le Fonds vert, et les dynamiques territoriales de planification écologique, notamment à travers leur articulation avec la feuille de route de la COP et les CRTE portés par les EPCI. Cette convergence contribue à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique en matière de transition écologique sur le territoire.

## Contexte général et chiffres clés

Conformément aux orientations fixées par la circulaire du 28 février 2025 relative à la gestion du fonds d'accélération de la transition écologique, le Fonds vert a confirmé en 2025 sa pleine mobilisation en Martinique, avec une exécution soutenue et une bonne appropriation par les porteurs de projets.

### Bilan quantitatif

→ Au titre du BOP 380 :

- **6,75 M€ en AE engagés (100 %)**, après reprise de 12,5 % sur l'enveloppe initiale (7,56 M€) ;
- **4,05 M€ en CP ouverts**, dont **2,46 M€ versés** (97,85 % des crédits disponibles ; 60,65 % des CP ouverts) ;
- **35 projets accompagnés sur 40 déposés**, traduisant une bonne qualité des dossiers et un travail amont efficace.

→ Au titre du BOP 113 (biodiversité) :

- **1,53 M€ en AE engagés (100 %)** ;
- **0,86 M€ en CP consommés (85,78 %)** ;
- **9 projets accompagnés**.

Au total, **11 mesures mobilisées sur 16**, avec une diversité de projets couvrant études, ingénierie, investissements et travaux.

## Répartition par axe du Fonds Vert :

### 11 mesures sollicitées localement en 2025

- **Axe 1 – Performance environnementale** : rénovation énergétique ;
- **Axe 2 – Adaptation au changement climatique** : vents cycloniques, renaturation ; recul du trait de côte ;
- **Axe 3 – Cadre de vie** : recyclage foncier ; mobilités rurales ; territoires d'industrie ; mer et littoral ; biodiversité ;
- Ingénierie ;
- Accompagnement des PCAET.

Les mesures les plus sollicitées sont :

- **Recyclage foncier** : 1,9 M€
- **Prévention des vents cycloniques** : 1,8 M€
- **Mer et littoral en transition écologique** : 1,2 M€

## Points de vigilance et éléments d'analyse

- Le fonctionnement **au fil de l'eau** (nouveau en 2025) est désormais bien installé et adapté au contexte local ; il reste à optimiser pour mieux lisser la programmation.
- **Démarche numérique** a contribué à fluidifier le dépôt et le suivi des dossiers.
- L'instruction s'appuie sur une **animation interne soutenue** et une présence active sur le terrain (réunions, ateliers, dispositifs territoriaux : CRTE, QPV, PVD, COP, PCAET).
- Le **travail en amont avec les porteurs** permet un faible taux de rejet et une montée en qualité des projets.
- Le **pilotage budgétaire resserré** (suivi régulier, outils internes, procédures) a permis d'atteindre **100 % de consommation des AE**, malgré des contraintes en fin d'exercice.
- Deux projets significatifs n'ayant pu aboutir, des redéploiements rapides ont été nécessaires pour sécuriser la consommation des crédits.
- La **consommation des CP est satisfaisante mais perfectible**, en lien avec les délais de mise en œuvre des opérations.
- Une **forte concentration des engagements en fin d'année** persiste, soulignant un enjeu d'anticipation et de maturation des projets.

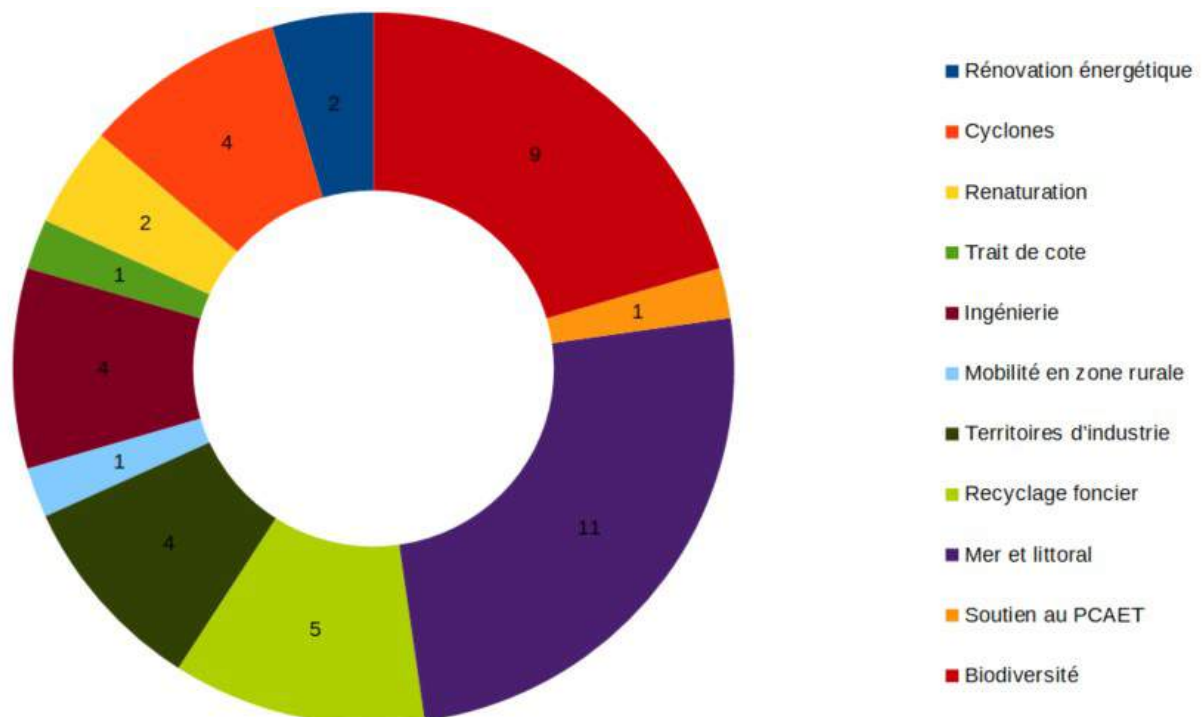
# 1. Impact sur la transition écologique

Le Fonds vert a confirmé en 2025 son rôle de **levier structurant de la transition écologique en Martinique**, en cohérence avec les orientations de la planification écologique territoriale et les priorités issues de la COP régionale.

Dans un contexte marqué par une **maturation progressive des portefeuilles de projets initiés en 2023-2024**, l'année 2025 se caractérise par une **consolidation qualitative des actions engagées**, avec une sélectivité accrue et un ciblage renforcé sur des opérations à fort impact environnemental, social et territorial.

Au total, **44 projets ont été accompagnés**, couvrant l'ensemble des axes stratégiques de la transition écologique : adaptation au changement climatique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité, décarbonation des activités économiques et renforcement de l'ingénierie territoriale.

## Répartition des projets entre les différentes mesures du Fonds vert principal



## 1.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Le Gros-Morne	La commune	Travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de Ville	63 040
Rivière-Salée	La commune	Rénovation énergétique du centre d'animation de Thoraille	205 064
<b>Total</b>	<b>2 Projets</b>		<b>268 104</b>

- **Montant engagé : 268 104 €**
- **2 projets soutenus**

En 2025, cette mesure a poursuivi son déploiement avec des opérations ciblées sur des équipements structurants du service public local.

Les projets financés contribuent à :

- réduire durablement les consommations énergétiques,
- améliorer le confort thermique des usagers,
- diminuer les charges de fonctionnement des collectivités.

Dans un territoire exposé à de fortes contraintes climatiques, ces opérations participent directement à l'objectif de **sobriété énergétique et d'exemplarité du secteur public**, en cohérence avec l'axe « produire et consommer autrement ».

## 1.2 Protection des bâtiments contre les vents cycloniques

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Ducos	La commune	Travaux de construction du groupe scolaire de Rivière pierre (phase 2)	780 888
Gros-Morne	La commune	Travaux de construction du groupe scolaire de Bagatelle	604 595
Schoelcher	La commune	Reconstruction de l'école élémentaire de l'anse madame	309 000
François	La commune	Travaux d'étanchéité et de réfection de la toiture de l'école de Dumaine	134 838
<b>Total</b>	<b>4 Projets</b>		<b>1 829 322</b>

- **Montant engagé : 1 829 322 €**
- **4 projets financés, dans 4 communes distinctes**
- **Bâtiments concernés : 4 groupes scolaires**

Cette mesure reste un **pilier majeur de l'adaptation au changement climatique** en Martinique.

Les opérations financées en 2025 concernent exclusivement des **établissements scolaires**, traduisant une priorisation claire des équipements accueillant du public vulnérable.

Les effets attendus sont multiples :

- sécurisation des populations en cas d'événements extrêmes,
- continuité du service public,
- réduction des coûts liés aux catastrophes naturelles.

Ces investissements structurants s'inscrivent pleinement dans l'axe « s'adapter » de la feuille de route régionale.

### 1.3 Renaturation des villes et villages

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Lamentin	La commune	Renaturation de Morne cabri	155 000
Carbet	La commune	Renaturation et réhabilitation de l'espace aimé Césaire	150 000
<b>Total</b>	<b>2 Projets</b>		<b>305 000</b>

- **Montant engagé : 305 000 €**
- **2 projets**, représentant 0,700 hectares renaturés

Les opérations soutenues en 2025 illustrent une montée en puissance de la **nature en ville**, avec des projets structurants de requalification d'espaces publics.

Elles contribuent à :

- lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- restaurer des continuités écologiques,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces actions participent directement à l'objectif de **reconquête de la biodiversité en milieu urbain**.

### 1.4 Recul du trait de côte

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
CAESM	L'EPCI	Réalisation d'un ensemble de cartes de projection du recul du trait de côte des communes du littoral de l'Espace sud	85 000
<b>Total</b>	<b>1 Projet</b>		<b>85 000</b>

- **Montant engagé : 85 000 €**
- **1 projet**

Le projet porté à l'échelle intercommunale constitue une **bricole essentielle de connaissance et d'anticipation des risques littoraux**.

Il permet :

- d'objectiver les dynamiques d'érosion,
- de guider les stratégies d'aménagement,
- de préparer les politiques d'adaptation à long terme.

Cette approche anticipative renforce la capacité du territoire à faire face aux effets du changement climatique.

## 1.5 Développement des mobilités durables en zones rurales

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Trois-Ilets	La commune	Remise en état du balisage du chenal d'accès des appontements de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane	35 271
<b>Total</b>	<b>1 Projet</b>		<b>35 271</b>

- **Montant engagé : 35 271 €**
- **1 projet**, portés par 1 commune
- **Projet lié au transport collectif maritime**

Le projet soutenu, lié au transport maritime, contribue à :

- structurer des alternatives à la voiture individuelle,
- améliorer l'accessibilité des territoires,
- soutenir des mobilités faiblement émettrices.

Il illustre l'adaptation des dispositifs nationaux aux **spécificités insulaires**.

## 1.6 Recyclage foncier

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Fort-de-France	EPFL	Recyclage foncier de la maison de la Fontaine Gueydon	71 069
Ducos	ARCAVS	Construction d'une résidence pour Séniors	96 423
Saint-Esprit	La commune	Réhabilitation de l'ancien abattoir communal en Centre Culturel de Rencontre	714 849
Fort-de-France	EPFL	Recyclage foncier site de l'ancienne caserne de pompiers de Bas-Gueydon (phase 2)	370 300
Fort-de-France	EPFL	Opération de "Recyclage foncier" sur le centre-ville de Fort-de-France	675 401
<b>Total</b>	<b>5 Projets</b>		<b>1 928 043</b>

- **Montant engagé : 1 928 043 €**
- **5 projets**, dans 3 communes
- **1,156 hectares de friches recyclées**

Le recyclage foncier constitue en 2025 un **axe majeur de transformation du territoire**.

Les projets financés permettent :

- la requalification de friches urbaines,
- la production de logements et d'équipements,
- la revitalisation des centres-bourgs.

Ils contribuent directement à la **lutte contre l'artificialisation des sols** et à la structuration d'une ville plus compacte et durable.

## 1.7 Territoires d'industrie en transition écologique

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Saint-Joseph	HERBORISTE RIE CREOLE	Création d'une unité d'Agro-transformation durable des plantes médicinales de Martinique	304 568
Fort de France	LA TIVOLIENNE	Création d'une unité de production de confitures	131 625
Robert	SOC NOUVELLE DES YAOURTS LITTEE (SNYL)	Mise en place d'un système de réutilisation des eaux de rejet traitées	139 588
Robert	GAEC LE POTAGER DES MORNES	Installation d'un atelier de production de KEFWI : boisson fermentée biologique locale	54 932
<b>Total</b>	<b>4 Projets</b>		<b>630 715</b>

- **Montant engagé : 630 715 €**
- **4 projets soutenus**

Cette mesure confirme son rôle dans la **transition écologique du tissu économique local**, avec des projets ancrés dans l'économie circulaire et la valorisation des ressources locales.

Les actions financées portent notamment sur :

- l'agro-transformation durable,
- la réduction des consommations d'eau,
- le développement de productions locales innovantes.

Elles participent à la **structuration de filières économiques résilientes et bas carbone**.

## 1.8 Ingénierie

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Saint-Esprit	La commune	Étude en recyclage foncier : procédure d'abandon manifeste et biens sans maître au Saint-Esprit	144 965
Martinique	CTM	Élaboration du Schéma Directeur Immobilier et Audits Énergétiques (SDIE) de la CTM	176 946
Saint-Esprit	La commune	Aménagement et végétalisation du parking de l'église	40 320
Vauclin	La commune	Étude pré-opérationnelle de renouvellement du centre bourg	87 736
<b>Total</b>	<b>4 Projets</b>		<b>449 967</b>

- **Montant engagé : 449 967 €**
- **4 projets accompagnés**

**L'ingénierie demeure un levier essentiel pour :**

- faire émerger des projets,
- sécuriser leur montage,
- accompagner les collectivités dans des démarches complexes.

Les études financées en 2025 portent sur :

- la planification immobilière et énergétique,
- le renouvellement urbain,
- la mobilisation du foncier.

Elles contribuent directement à l'axe « accompagner la transformation ».

## 1.9 Mer et littoral en transition écologique

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Fort de France	MYRT	Des merveilles de l'océan de Martinique à l'UNOC 2025	20 000
Fort de France	CLUSTER MARITIME MARTINIQUE	Journées de l'économie bleue maritime	76 000
Saint-martin	CONSERVATOIRE IRE LITTORAL (971)	Réhabilitation du platelage et de l'observatoire de la Mare Baie Lucas	32 870
François	DE JAHAM ALEXIS	Acquisition d'une barge chaland-grue en aluminium	119 172
Trois-Ilets	PRNM	Création d'une base nautique et écotouristique décarbonée pour la découverte de la mangrove de Vatable	44 395
Fort de France	SOMARA	Acquisition d'une barge flottante	200 000
Gosier	La commune	Balisage du plan d'eau de la plage de bas du fort	26 482
Saint-François	La commune	Acquisition et pose de 1 615 mètres linéaires de barrages anti-sargasses sur le littoral de Saint-François	150 000
Gosier	La commune + CONSERVATOIRE IRE DU LITTORAL	Travaux de désartificialisation et de valorisation de l'îlet du Gosier	215 600
Port-Louis	La commune	Balisage du plan d'eau de la plage de port louis	32 712
Lamentin	La commune	Aménagement de la mangrove du Lamentin, ZAE La Lézarde , "Réciprocité Contact" (phase 2)	280 000
<b>Total</b>	<b>11 Projets</b>		<b>1 197 232</b>

- **Montant engagé : 1 197 232 €**
- **11 projets accompagnés**

Cette mesure, nouvelle, connaît une **forte dynamique en 2025**, traduisant l'importance stratégique du littoral pour la Martinique et la Guadeloupe.

Les projets couvrent un large spectre :

- protection contre les sargasses,
- aménagements écotouristiques,
- restauration écologique,
- structuration de l'économie bleue.

Ils contribuent à concilier :

- **développement économique,**
- **préservation des milieux marins,**
- **adaptation aux pressions climatiques et anthropiques.**

## 1.10 Soutien au PCAET

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
CACEM	L'EPCI	Evaluation du PCAET de la CACEM	24 000
<b>Total</b>	<b>1 Projet</b>		<b>24 000</b>

- **Montant engagé : 24 000 €**
- **1 projet accompagné**

L'évaluation du PCAET permet de :

- mesurer l'efficacité des politiques locales,
- ajuster les stratégies territoriales,
- renforcer la cohérence avec les objectifs climatiques nationaux.

## 1.11 Fonds Vert Biodiversité (BOP 113)

Localité	Porteur de projet	Intitulé	Montant d'aide Fonds vert
Martinique	PARC NATUREL REGIONAL	Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales (mai 2025-avril 2026)	360 000
Martinique	Association Caribaea Initiatives	Développement et mise en oeuvre d'un programme d'éradication du Gecko tokay (Gekko gecko), en Martinique (GEKKOMAR)	74 034
Fort de France	ADLVP – agence de développement local de Volga Plage	Oasis Urbaines de Biodiversité	355 400
Trinité	PARC NATUREL REGIONAL	Projet LINEA II – réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle	243 378
Rivière-Salée	TTTM Sarl	Retrait de l'espèce exotique envahissante Salvinia NENPHAR	108 391
Martinique	OFB	Protection des habitats sensibles par l'implantation de bouées de mouillage écologique dans les zones de récifs coralliens et d'herbiers marins	85 000
Martinique	CBN Mq	Mise en œuvre de PNA en faveur des espèces végétales rares et menacées des ripisylves de Martinique	55 700
Martinique	SOMARA	Marché à bon de commande pour l'enlèvement des bateaux hors d'usage (phase 1)	126 163
Martinique	SOMARA	Marché à bon de commande pour l'enlèvement des bateaux hors d'usage (phase 2)	122 865
<b>Total</b>	<b>9 Projets</b>		<b>1530932</b>

- **Montant engagé : 1 530 932 €**
- **9 projets soutenus**

Le volet biodiversité confirme son rôle central dans un territoire à forte richesse écologique mais soumis à de fortes pressions.

Les projets financés portent sur :

- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,

- la restauration d'habitats naturels,
- la protection des écosystèmes marins,
- la mise en œuvre de plans nationaux d'action.

Ils contribuent à renforcer la **résilience écologique du territoire** et à préserver un patrimoine naturel d'exception.

### **Une contribution globale structurante à la transition écologique**

L'année 2025 marque une **évolution vers un Fonds vert plus stratégique et ciblé**, avec :

- une consolidation des projets structurants engagés précédemment,
- un renforcement des logiques d'adaptation climatique,
- une montée en puissance des enjeux littoraux et de biodiversité,
- un rôle accru dans la transformation des modèles économiques locaux.

Le Fonds vert s'affirme ainsi comme un **outil central de mise en œuvre opérationnelle de la planification écologique en Martinique**, capable d'articuler des enjeux environnementaux, sociaux et économiques à différentes échelles du territoire.

## 2. Impact sur la mobilisation territoriale

En 2025, le Fonds vert confirme son rôle de **catalyseur de mobilisation territoriale**, avec une dynamique à la fois plus qualitative, mieux structurée et plus intégrée aux politiques publiques locales.

### 2.1 Une mobilisation territoriale consolidée et mieux structurée

La mobilisation observée en 2025 repose sur un **renforcement significatif de la coordination entre services de l'État** (DEAL, direction de la mer, OFB, préfecture, sous-préfectures), mais également sur une participation accrue aux instances territoriales stratégiques (COP territoriale, ateliers CRTE, COTECH et COPIL PCAET, réunions sur les fonds européens).

Cette dynamique collective a permis :

- d'améliorer la lisibilité des dispositifs de financement ;
- de renforcer la complémentarité entre acteurs ;
- et de positionner le Fonds vert comme un outil central au service des stratégies territoriales.

La participation active des financeurs lors de ces rencontres a contribué à diffuser une **culture commune du financement de la transition écologique**, facilitant l'orientation des porteurs de projets.

### 2.2 Une mobilisation différenciée mais en progression des territoires

Les **EPCI confirment leur rôle structurant**, avec une montée en puissance notable :

- la **CACEM**, particulièrement dynamique, avec des projets structurants (renaturation, PCAET, recyclage foncier) ;
- **l'Espace Sud**, également fortement mobilisé, notamment sur les enjeux littoraux et de planification ;
- **CAP Nord**, bien que concerné par plusieurs projets communaux (Gros-Morne notamment), reste en retrait en termes de dynamique intercommunale et constitue un **axe prioritaire de mobilisation pour 2026**.

L'action de terrain, avec des déplacements du référent Fonds vert dans de nombreuses communes, a permis de **renforcer l'accompagnement de proximité** et de soutenir l'émergence de projets.

### 2.3 Une couverture territoriale équilibrée et adaptée aux enjeux locaux

Les 44 projets financés en 2025 témoignent d'un **équilibre territorial globalement maintenu**, avec une bonne représentation des différents types de territoires :

- **Territoires urbains et périurbains** : forte mobilisation autour du recyclage foncier (Fort-de-France, Saint-Esprit), de la rénovation énergétique et des projets d'ingénierie urbaine ;
- **Territoires ruraux et centres-bourgs** : accompagnement via des études pré-opérationnelles et des projets d'aménagement (Vauclin, Saint-Esprit) ;
- **Territoires littoraux** : mobilisation particulièrement forte, avec de nombreux projets portés dans le cadre de la mesure « mer et littoral » (Lamentin, Gosier, Saint-François, Port-Louis), en réponse aux enjeux de gestion du trait de côte, de biodiversité et de risques ;
- **Territoires exposés aux risques** : investissements significatifs dans la **prévention des vents cycloniques**, notamment pour les établissements scolaires (Ducos, Gros-Morne, Schoelcher, François) ;
- **Échelle territoriale élargie** : plusieurs projets portés par des acteurs structurants (CTM, EPFL, Parc naturel régional) couvrent des périmètres intercommunaux voire l'ensemble du territoire martiniquais.

Les projets soutenus au titre du volet biodiversité renforcent cette logique, avec des interventions ciblées sur les continuités écologiques, la lutte contre les espèces invasives ou la protection des milieux sensibles.

## 2.4 Une diversité de porteurs et de projets

Le Fonds vert mobilise une **palette large de porteurs** :

- collectivités (communes, EPCI, CTM), très majoritaires ;
- opérateurs publics (EPFL, OFB, Parc naturel régional, Conservatoire du littoral) ;
- acteurs économiques (projets TITE) ;
- associations spécialisées en environnement.

Cette diversité se traduit également dans la **typologie des projets**, couvrant :

- des études et missions d'ingénierie (planification, diagnostics, stratégies) ;
- des investissements structurants (équipements publics, infrastructures) ;
- des opérations concrètes de terrain (renaturation, gestion du littoral, biodiversité).

Le faible nombre de dossiers non retenus confirme la **qualité de l'accompagnement en amont** et la bonne adéquation des projets aux attendus du dispositif.

## 2.5 Un appui technique renforcé et structurant

L'appui technique des services de l'État demeure un **facteur déterminant de mobilisation**.

Il s'appuie notamment sur :

- un accompagnement individualisé des porteurs ;
- une forte disponibilité des équipes projet ;
- et la mise à disposition d'outils structurants.

À ce titre, la mise en place d'une **cartographie de l'ingénierie territoriale par la préfecture** constitue un levier particulièrement efficace, permettant :

- d'identifier les ressources mobilisables ;
- de mieux orienter les porteurs de projets ;
- et de structurer les démarches d'ingénierie.

Par ailleurs, la production de nouvelles données territoriales, notamment via la **TRACC Outre-mer** (projections climatiques à horizon 2030-2100), offre aux collectivités des outils d'aide à la décision renforçant leur capacité à porter des projets de transition écologique.

Par ailleurs, les actions ont été menées dans une logique constante de proximité, avec une **collaboration étroite et particulièrement précieuse avec l'ADEME**. Sa présence régulière aux réunions territoriales et aux instances de coordination des financeurs, ainsi que son expertise technique largement mobilisée par les services de l'État et les porteurs de projets, ont contribué à renforcer la qualité de l'instruction, la pertinence des projets accompagnés et la cohérence globale des financements mobilisés

## **2.6 Une intégration croissante aux dynamiques de planification écologique**

L'année 2025 marque une étape importante avec la tenue de la **COP territoriale de planification écologique**, la signature de la feuille de route et la validation de son plan d'action.

Le Fonds vert s'inscrit désormais pleinement dans cette dynamique, avec :

- une articulation renforcée avec les CRTE et PCAET ;
- une convergence croissante entre financements et stratégies territoriales.

Une **logique de réciprocité** est engagée pour 2026, visant à intégrer systématiquement les projets soutenus par le Fonds vert dans les documents stratégiques territoriaux, renforçant ainsi la cohérence d'ensemble.

## **2.7 Un effet mobilisateur renforcé par l'élargissement des partenariats**

L'intégration de la mesure « **mer et littoral en transition écologique** » a contribué à renforcer les synergies, notamment avec la direction de la mer, déjà impliquée sur le volet biodiversité. Cette évolution a permis de consolider une **approche interservices efficace**, à l'échelle du bassin Antilles, avec une coordination active entre les services de Martinique et de Guadeloupe.

Cette mesure, seule partagée avec la Guadeloupe, est pilotée budgétairement par la Martinique à l'échelle du bassin et remplace depuis 2025 l'ancien Fonds d'intervention maritime (FIM).

Enfin, les services et partenaires institutionnels (notamment les acteurs de la commande publique et du contrôle) apparaissent pleinement mobilisés et réactifs, contribuant à la **bonne mise en œuvre opérationnelle des projets financés**.

# 3. Efficience du Fonds Vert

En 2025, l'efficience du Fonds vert en Martinique se caractérise par une **consommation intégrale des autorisations d'engagement**, une adaptation des modalités de gestion et un renforcement des pratiques internes, malgré un contexte de tension en fin d'exercice.

## 3.1 Doctrine de cofinancement et effet levier

La gestion 2025 s'inscrit dans une logique de **souplesse et d'adaptation aux capacités des porteurs de projets**, avec une modulation des taux de subvention en fonction :

- de la nature des projets (ingénierie, investissement, opérations structurantes) ;
- de la taille et des capacités financières des porteurs (notamment les communes) ;
- du caractère prioritaire des opérations au regard des enjeux territoriaux (risques naturels, littoral, recyclage foncier, biodiversité).

Cette approche a permis :

- de **sécuriser la réalisation de projets structurants**, notamment dans les domaines de la prévention des risques (plusieurs opérations sur des groupes scolaires), du recyclage foncier (opérations EPFL et communes) et du littoral ;
- de favoriser la **mobilisation de cofinancements**, en complément des crédits du Fonds vert.

Les projets accompagnés illustrent cette diversité de montages, combinant financement du Fonds vert avec d'autres dispositifs publics (dotations de l'État, financements locaux, ADEME, opérateurs), contribuant ainsi à **maximiser l'effet levier sur l'investissement local**.

## 3.2 Une gestion adaptée mais marquée par des tensions calendaires

L'année 2025 confirme la pertinence du fonctionnement **au fil de l'eau**, dans un contexte de **diminution du nombre de dossiers déposés**, liée à la forte mobilisation des viviers de projets en 2023 et 2024.

Ce mode de gestion a permis :

- une instruction continue des dossiers ;
- une meilleure appropriation du dispositif par les porteurs ;
- une adaptation aux niveaux de maturité des projets.

Toutefois, l'exercice a été marqué par un **démarrage tardif et une montée en charge progressive**, avec un rythme d'engagement concentré en fin d'année :

- 9 % des AE engagés début octobre ;
- moins de 50 % à mi-novembre ;
- 70 % à mi-décembre ;
- **100 % fin décembre.**

Cette dynamique a généré une **forte tension sur les phases de conventionnement**, avec un volume important de dossiers traités sur une période courte.

Malgré ces contraintes :

- **100 % des AE ont été consommés** ;
- des ajustements rapides ont été opérés en fin d'exercice, notamment suite à l'abandon de **deux projets structurants (environ 700 k€ chacun)**, nécessitant la mobilisation de projets alternatifs.

Ces éléments conduisent à identifier un **enjeu majeur d'anticipation pour 2026**, avec un objectif de programmation plus précoce et mieux répartie dans l'année.

### **3.3 Coordination des financements et articulation avec les dispositifs existants**

En 2025, la coordination entre financeurs s'est renforcée de manière opérationnelle, sans formalisation d'un comité dédié, mais à travers :

- la participation conjointe aux instances territoriales (COP, CRTE, PCAET, réunions sur les fonds européens) ;
- la présence des différents partenaires financiers lors des temps d'échange avec les porteurs de projets ;
- une meilleure lisibilité des dispositifs de financement.

Des réunions spécifiques ont également été engagées en fin d'année pour **rapprocher les différentes dotations de l'État** (Fonds vert, DETR, DSIL), afin d'améliorer leur articulation et leur complémentarité.

S'agissant des financements européens, la coordination reste perfectible mais progresse, notamment grâce à :

- une meilleure identification des projets potentiellement éligibles à plusieurs sources de financement ;
- un dialogue renforcé avec les acteurs concernés.

### **3.4 Animation, communication et accompagnement**

L'année 2025 a été marquée par un **renforcement significatif des actions de communication et d'animation**, contribuant directement à l'efficacité du dispositif.

En interne :

- animation régulière de l'équipe projet ;
- suivi rapproché de la consommation des crédits ;
- production de notes d'alerte et de pilotage à destination du préfet.

En externe :

- organisation du lancement de la campagne 2025 (webinaire, communication dédiée) ;

- diffusion d'un **kit de communication** (présentation synthétique du dispositif, contacts instructeurs, liste des mesures) ;
- participation à de nombreux événements et réunions territoriales (QPV, CRTE, PVD, COP, PCAET) ;
- démarches de suivi auprès des porteurs (notamment sur l'avancement des projets 2023 et 2024).

Ces actions ont permis de maintenir un **niveau élevé d'information et d'accompagnement**, facilitant l'émergence et la maturation des projets.

### 3.5 Renforcement des procédures et sécurisation de la gestion

Des avancées importantes ont été réalisées en 2025 pour améliorer la gestion interne du dispositif, avec :

- la mise en place de **check-lists opérationnelles** pour l'instruction, le conventionnement et le paiement ;
- un suivi budgétaire renforcé (extractions régulières, pilotage fin des AE/CP) ;
- une harmonisation progressive des pratiques entre instructeurs.

Ces évolutions ont contribué à **sécuriser les procédures** et à améliorer la fiabilité du suivi des opérations.

L'année 2025 a également été marquée par une évolution structurante du pilotage financier du dispositif. Au regard du volume de crédits mobilisés au titre du Fonds vert et de la nécessité de renforcer les synergies avec les autres aides à l'investissement de l'État à destination des collectivités, le préfet a décidé de recentrer l'exécution financière du BOP 380 au niveau de la préfecture, à compter du 1er janvier 2026.

Cette évolution a fait l'objet d'un travail préparatoire engagé dès la fin de l'année 2025, avec l'organisation de réunions entre la DEAL et le SGAR, afin de sécuriser les modalités de transfert et d'assurer la continuité de gestion du dispositif.

### 3.6 Perspectives d'amélioration

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés pour renforcer l'efficacité du dispositif :

- **anticiper davantage la programmation** pour éviter la concentration des engagements en fin d'année ;
- poursuivre la **structuration des outils et des procédures internes** ;
- renforcer la **coordination inter-financeurs**, notamment avec les fonds européens ;
- accompagner les porteurs dans l'appropriation d'outils d'aide à la décision, tels que la **boussole de la transition écologique**, dont la généralisation est envisagée en 2026 ;
- poursuivre les actions de sensibilisation pour élargir le vivier de projets, notamment dans les territoires encore en retrait.

# 4. Promotion des financements et réalisations du Fonds vert

L'année 2025 constitue une étape de structuration dans la valorisation des projets financés par le Fonds vert en Martinique. Si la dynamique d'engagement est forte, la **visibilité des réalisations concrètes** demeure encore en construction, en lien avec les délais de mise en œuvre des opérations financées.

## 4.1 Une valorisation encore limitée par le temps long des projets

La majorité des projets financés depuis 2023 relève d'opérations structurantes (travaux, aménagements, ingénierie), dont les délais de réalisation s'inscrivent dans le moyen terme.

Plusieurs opérations ont par ailleurs nécessité des **avenants de prolongation**, traduisant :

- des difficultés de maturation initiale ;
- des contraintes opérationnelles (techniques, foncières, administratives) ;
- ou encore des ajustements en phase de mise en œuvre.

Cette situation limite, à ce stade, la capacité à illustrer pleinement l'ambition du Fonds vert à travers des réalisations visibles et immédiatement appropriables.

## 4.2 Premières réalisations concrètes (2023–2025)

Malgré ces contraintes, plusieurs projets livrés permettent d'illustrer la diversité des actions soutenues :

### Projets engagés en 2023 :

- **Prévention des risques** : renforcement aux vents cycloniques des ouvrants de l'hôtel de ville du Vauclin ;
- **Renaturation** : création d'un jardin paysager en centre-ville de Fort-de-France pour une résidence étudiante ;
- **Biodiversité** : revégétalisation du littoral de Sainte-Luce ;
- **Biodéchets** : mise en œuvre d'un réseau de captage de biogaz sur le site du Petit Galion.

### Projets engagés en 2024 :

- **Rénovation énergétique** :
  - diagnostics énergétiques de bâtiments publics au Vauclin ;
  - rénovation énergétique de la caserne des pompiers au Gros-Morne ;
  - travaux sur le réfectoire de l'école primaire de Desmarinières à Rivière-Salée.

## Premières réalisations visibles en 2025 :

- **Mer et littoral :**
  - participation à l'événement « Des merveilles de l'océan de Martinique » dans le cadre de l'UNOC 2025 ;
  - organisation des Journées de l'économie bleue maritime ;
  - réhabilitation du platelage et de l'observatoire de la Mare Baie Lucas.

Ces opérations, bien que parfois de taille modeste, constituent les **premiers marqueurs visibles de l'action du Fonds vert** sur le territoire.

### 4.3 Une diversité de projets financés à fort potentiel de valorisation

Les projets engagés en 2025 présentent un **fort potentiel de valorisation à moyen terme**, tant par leur impact que par leur visibilité :

- **Prévention des risques** : reconstruction ou sécurisation d'écoles (Ducos, Gros-Morne, Schoelcher, François) ;
- **Recyclage foncier** : reconversion de friches en équipements structurants (centre culturel à Saint-Esprit, opérations EPFL à Fort-de-France) ;
- **Littoral et milieux marins** : gestion des sargasses, balisage, restauration de mangroves, désartificialisation d'espaces ;
- **Renaturation et cadre de vie** : requalification d'espaces urbains (Carbet, Lamentin) ;
- **Transition des entreprises (TITE)** : projets innovants en matière d'économie circulaire, d'agro-transformation et de performance énergétique.

Ces opérations constituent un **socle solide de projets démonstrateurs**, appelés à produire des effets visibles dans les prochaines années.

### 4.4 Vers une stratégie renforcée de valorisation

Conscients de cet enjeu, les services de l'État ont engagé dès 2025 une dynamique visant à **structurer la valorisation du Fonds vert**, qui sera amplifiée en 2026.

Plusieurs leviers sont identifiés :

- le **renforcement des moyens humains**, avec un recrutement dédié au suivi des projets ;
- la mise en place d'une **cellule d'ingénierie territoriale en préfecture**, visant à accompagner plus étroitement les porteurs et à sécuriser l'aboutissement des opérations ;
- le développement d'un « **réflexe Fonds vert** », consistant à intégrer systématiquement la valorisation des projets dès leur conception et tout au long de leur mise en œuvre.

L'objectif est double :

- **améliorer le taux de réalisation effective des projets**, en limitant les retards et les ajustements ;
- et **mieux valoriser les réalisations**, auprès des élus, des partenaires et du grand public.

#### **4.5 Enjeu : rendre visible l'impact du Fonds vert**

L'un des principaux enjeux pour les prochaines années réside dans la capacité à **rendre plus visibles, lisibles et démonstratifs les effets du Fonds vert** sur le territoire.

Si les projets financés sont nombreux et pertinents, leur traduction concrète reste encore insuffisamment perceptible. L'amélioration de cette visibilité constitue un levier essentiel pour :

- renforcer l'adhésion des acteurs locaux ;
- valoriser l'action de l'État ;
- et consolider la dynamique de transition écologique engagée.

# Conclusion

En conclusion, l'année 2025 confirme l'ancrage du Fonds vert comme un levier désormais incontournable de la transition écologique en Martinique. Par une mobilisation intégrale des crédits, une montée en qualité des projets soutenus et une meilleure structuration des pratiques internes, le dispositif a gagné en maturité et en efficacité. Il ne se limite plus à un rôle d'opportunité financière, mais s'affirme comme un véritable outil stratégique, en articulation étroite avec les dynamiques de planification territoriale.

Les résultats observés témoignent d'un impact concret et diversifié, tant en matière d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, de transformation des modèles économiques que d'amélioration du cadre de vie. Le succès de certaines mesures, notamment sur le littoral, les risques naturels ou le recyclage foncier, illustre la pertinence de l'adaptation du dispositif aux spécificités insulaires et aux enjeux locaux.

Par ailleurs, le Fonds vert a renforcé son rôle de catalyseur de mobilisation territoriale, en favorisant la coordination des acteurs, la montée en compétence des porteurs de projets et une meilleure intégration des financements publics. Cette dynamique collective constitue un atout majeur pour accompagner durablement les transformations engagées.

Toutefois, des marges de progression subsistent, notamment en matière d'anticipation de la programmation, de lissage des engagements dans le temps, de coordination avec certains financements, ainsi que de valorisation des réalisations. L'enjeu pour les prochaines années sera donc de consolider ces acquis tout en renforçant la visibilité et la lisibilité des impacts du Fonds vert auprès des acteurs et du grand public.

Pour 2026, le Fonds vert apparaît comme un instrument structurant, capable de concilier ambition écologique, efficacité opérationnelle et ancrage territorial, au service d'une transition écologique cohérente, durable et adaptée aux réalités martiniquaises.

## Glossaire des sigles et abréviations

### **Sigles budgétaires et financiers**

AE : Autorisations d'Engagement

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CP : Crédits de Paiement

### **Politiques publiques et dispositifs de planification**

COP : Conférence des Parties (ici, COP territoriale de planification écologique)

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PVD : Petites Villes de Demain

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

### **Collectivités territoriales et intercommunalités**

CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

CAP Nord : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

CTM : Collectivité Territoriale de Martinique

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

### **Institutions, opérateurs et services de l'État**

ADEME : Agence de la Transition Écologique

CBN Mq : Conservatoire Botanique National de Martinique

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPFL : Établissement Public Foncier Local

OFB : Office Français de la Biodiversité

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

### **Gouvernance et pilotage**

COFIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

### **Financements nationaux et européens**

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

### **Outils, études et référentiels**

SDIE : Schéma Directeur Immobilier et Énergétique

TRACC : Trajectoires de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique

### **Programmes et dispositifs opérationnels**

PNA : Plan National d'Action

TITE : Territoires d'Industrie en Transition Écologique

### **Statuts juridiques**

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

SARL : Société à Responsabilité Limitée

### **Structures locales, entreprises et associations**

ADLVP : Agence de Développement Local de Volga Plage

ARCAVS : Agence de Réhabilitation et de Construction à Vocation Sociale

MYRT : Martinique Yole Ronde Transmanche

SNYL : Société Nouvelle des Yaourts Littée

SOMARA : Société Martiniquaise de Remorquage et d'Assistance

TTTM : Tous Travaux Terrestres et Maritimes

### **Autres sigles et termes spécifiques**

LINEA : Nom de projet (acronyme à signification interne non explicitée)

UNOC : United Nations Ocean Conference (Conférence des Nations unies sur l'océan)

ZAE : Zone d'Activité Économique



**MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**  
Agir • Mobiliser • Accélérer

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**